

**Concours externe de Secrétaire Administratif de classe normale
Session 2026**

**Le Recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Guadeloupe,
Chancelier des Universités,
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 05 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury académique du concours commun externe de recrutement de secrétaire administratif de classe normale est composé comme suit :

- **Mme ROSSAT Aurélie**, secrétaire générale adjointe, Directrice des moyens, du pilotage et de la vie de l'élève, présidente
- **M. TILLE Michel**, proviseur du LP G. Archimède, vice-président
- **Mme SIARRAS Syndra**, cheffe du SAEPL
- **M. CHALEUR Frédéric**, vérificateur des chambres régionales et territoriales des comptes Antilles-Guyane

ARTICLE 2 : La liste des correcteurs secondant le jury est arrêtée comme suit :

- **Mme ALBERI Myriam**, SGEPL, LGT Faustin FLERET
- **Mme LAVIOLETTE Gladys**, SGEPL, collège de Pointe-Noire
- **Mme AMANDE Francine**, SGEPL, collège Alexandre MACAL
- **Mme ARSENE Patricia**, Chargée de mission, Assistance aux EPL, Rectorat

- **Mme BARNA Aline**, SGEPLE, LP Augustin ARRON
- **Mme PETER-MERCADER Sofia**, SGEPLE, collège Roche gravée de Moho
- **Mme BERCHEL Chrystelle**, SGEPLE, Collège Aurélie LAMBOURDE
- **Mme BOLOGNE Jacqueline**, SGEPLE, collège Rémy NAINSOUTA
- **Mme BON Francine**, Conseillère académique de prévention, Rectorat
- **Mme CALLATIN Fabienne**, SGEPLE, LPO Chevalier de Saint-Georges
- **M. CORINUS Raymond**, fondé de pouvoir, collège Eugène YSSAP
- **Mme MIRVAL Hélène**, cheffe de DOS au rectorat
- **Mme DINO Mariette**, Cheffe de pôle, Vice rectorat des îles du nord
- **Mme SALLAUD Laurence**, DAF au GIP-DAIFI
- **Mme LIBER Lydie**, cheffe de pôle, CROUS
- **Mme LOLLIA Marie Cécile**, SGEPLE, LPO Raoul Georges NICOLO
- **Mme OUANELY Sabrina**, SGEPLE, LP Louis DELGRES
- **Mme PAQUION Jacqueline**, fondée de pouvoir, collège Sadi CARNOT
- **Mme PAYGAMBAR Aline**, SGEPLE, LGT Yves LEBORGNE
- **Mme PETIT DE LA RHODIERE Marie**, Cheffe de bureau, Rectorat
- **Mme ROMAIN Carole**, cheffe de division, Rectorat
- **Mme SABLON Isabelle**, SGEPLE, collège Edmond BAMBUCK
- **Mme SAINT-JEAN THERESE Magali**, SGEPLE, collège BEBEL
- **Mme VERMOT DE BOIROLIN Yolaine**, SGEPLE, LP Ducharmoy
- **Mme VOGES Murielle**, SGEPLE, LHMT du Gosier
- **Mme YOUYOUTE Chantal**, SGEPLE, collège Sylviane TELCHID

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 01 avril 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de la Région Académique

Dominique BERGOPSON

